Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20260721-2026_53-DE

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2026-53

SEANCE DU Mardi 21 juillet 2026

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 12
Présents pour le vote de cette délibération : 13
Procuration(s) : 1
Votants : 14
Date de la convocation : vendredi 10 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 21 juillet à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants *: Gaëtan PEYREBESSE, Aurélien MONFORT-LEBORGNE, Hélène TOURNIER, Sébastien THEPOT, Mathieu MORVAN, Laura SERANDOUR, Pierre-Yves DECAGNY, Solène TRIPOZ, Karine DONCKERS, Philippe AUDRAIN, Gérard TOSSER, Isabelle CHESNIER, Yvon LE SCRAIGNE.*

Absent(s) : *Audrey PENVEN GUYADER, Yuna TROADEC.*

Procuration : *Gaëtan PEYREBESSE.*

Secrétaire de Séance : *Aurélien MONFORT-LEBORGNE.*

N° d'ordre : 2026-53

Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20260721-2026_53-DE

OBJET : Désignation des représentants de la commune auprès de l'association « Communes du Patrimoine Rural de Bretagne »

La commune de Huelgoat est labellisée « Commune du Patrimoine Rural de Bretagne » et adhère à ce titre à l'association « Communes du Patrimoine Rural de Bretagne », qui a pour objet de contribuer à la sauvegarde, la valorisation et la promotion du patrimoine rural breton.

Conformément à l'article 6 des statuts de l'association, chaque commune adhérente doit désigner deux délégués titulaires ainsi qu'un délégué suppléant afin de représenter la commune au sein du Conseil d'administration de l'association.

À la suite des élections municipales de 2026 et du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de Huelgoat auprès de cette association.

Monsieur le Maire propose de désigner :

Délégués titulaires :

- Madame Karine DONCKERS
- Monsieur Aurélien MONFORT

Délégué suppléant :

- Monsieur Pierre-Yves DECAGNY

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vote pour :	14
Vote contre :	0
Abstention :	0

DECIDE de désigner les représentants de la commune de Huelgoat auprès de l'association « Communes du Patrimoine Rural de Bretagne » comme présenté ci-dessus.
AUTORISE les représentants ainsi désignés à participer aux réunions et travaux de l'association, notamment au sein de son Conseil d'administration.
AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération à l'association « Communes du Patrimoine Rural de Bretagne » et à accomplir toutes les démarches nécessaires à son exécution.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 22/06/2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Gaëtan PEYREBESSE

MAIRIE D'HUELGOAT (FINISTÈRE)